

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SPÉCIFIQUE : *des chômeurs de très longue durée*

L'allocation de Solidarité Spécifique (ASS), destinée aux chômeurs en fin de droits, est versée à environ 400 000 personnes. Ses allocataires sont âgés (47 ans, en moyenne), peu diplômés et anciens ouvriers pour la moitié d'entre eux. Les licenciés économiques sont nombreux. Les caractéristiques des bénéficiaires de l'ASS laissent supposer des difficultés de réinsertion sur le marché du travail. Néanmoins, ces facteurs semblent insuffisants pour expliquer le fait que 90 % d'entre eux sont au chômage depuis plus de deux ans et la moitié depuis plus de six ans.

Un quart des personnes indemnisées en ASS à la fin 1999 a cessé de percevoir l'allocation durant l'année 2000. La majorité de ces sorties est due à une reprise d'emploi, alors que 10 % d'entre elles sont liées à un départ à la retraite.

Le nombre d'allocataires est particulièrement sensible aux évolutions conjoncturelles du chômage

Au 31 décembre 2000, 429 700 personnes percevaient l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), versée sous conditions de ressources aux chômeurs en fin de droits ayant travaillé au moins cinq années dans les dix années précédant la rupture du contrat de travail (encadré 1).

L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'ASS est étroitement liée à celle des demandeurs d'emploi (graphique 1). Mesurée à partir de l'été 1997, la corrélation entre le nombre d'allocataires de l'ASS et celui des demandeurs d'emploi est particulièrement forte (1). Ce n'est pas le cas pour le

(1) - Le coefficient de corrélation linéaire est de 96 % entre le nombre de bénéficiaires de l'ASS et celui des demandeurs d'emploi de catégorie 1,2,3,6,7,8 sur la période juillet 1997 - décembre 2000.



RMI, dont le nombre de bénéficiaires a régulièrement augmenté depuis sa création jusqu'au début de l'année 2000 (graphique 2).

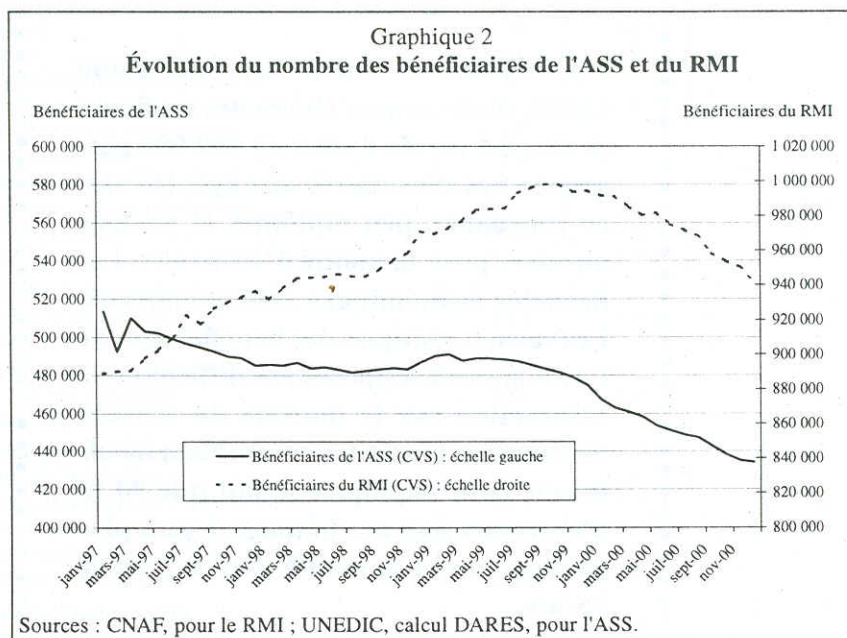
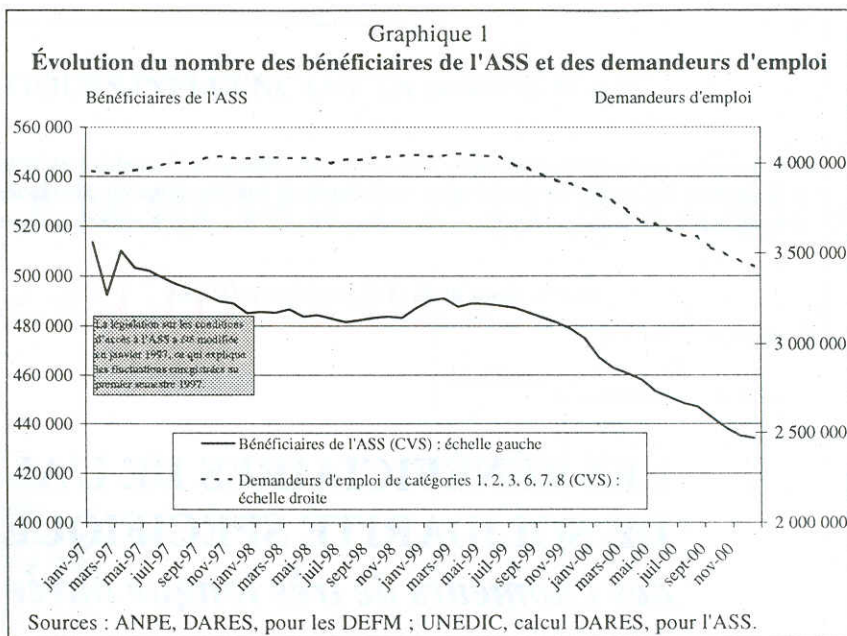
Le RMI et l'ASS sont pourtant deux allocations proches sur bien des aspects : d'un montant équivalent, elles sont destinées à garantir un revenu aux personnes les plus démunies. Mais le RMI n'est sollicité qu'en dernier recours, lorsque aucune autre allocation n'a préalablement pu offrir une couverture financière minimum. Ainsi, sauf cas particuliers (conjoint sans ressources...), un chômeur en fin de droits ne touchera le RMI que s'il n'a pas droit à l'ASS. Contrairement à l'ASS, le RMI n'est pas spécifiquement destiné à une population proche du marché du travail. Ceci explique sans doute qu'il soit moins sensible que l'ASS aux évolutions de la conjoncture de l'emploi.

Des allocataires âgés et peu qualifiés...

Les conditions d'attribution de l'ASS font que les allocataires sont plus âgés que la moyenne des chômeurs et ont une ancienneté de chômage importante (tableau 1) (2). Ainsi, 61 % des bénéficiaires de l'ASS ont plus de 45 ans et 28 % ont plus de 55 ans, alors que cette dernière classe d'âge regroupe moins de 5 % des demandeurs

(2) - Les chiffres sur les caractéristiques des bénéficiaires de l'ASS utilisés dans cette étude sont issus d'un échantillon au 1/50ème des bénéficiaires de l'ASS, et peuvent différer sensiblement des données sur l'ensemble des allocataires publiées par l'UNEDIC (voir notamment Statistis, revue trimestrielle de l'UNEDIC n°162 - 4^{ème} trimestre 2001).

(3) - Sauf précision particulière, les chiffres donnés sont ceux qui correspondent à l'ensemble des allocataires (tableau 1), la restriction du champ aux seuls allocataires en recherche d'emploi (tableau 2), n'influant que très légèrement sur les résultats.



d'emploi et moins de 10 % des RMIstes. Les chômeurs âgés en fin de droits remplissent plus souvent la condition d'activité antérieure que les plus jeunes, et dépendent donc moins souvent du RMI.

La faible proportion de demandeurs d'emploi âgés de plus de 55 ans résulte en grande partie de la possibilité pour certains chômeurs âgés de bénéficier d'une dispense de recherche d'emploi (DRE). C'est le cas pour 90 % des bénéficiaires de l'ASS âgés de plus de 55 ans, ce qui représente 25 % de l'ensemble des allocataires (encadré 3).

Dispensés de recherche d'emploi mis à part, les bénéficiaires de l'ASS restent une population particulièrement âgée : près de la moitié d'entre eux a plus de 45 ans, soit deux fois plus que parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Les femmes représentent 52 % des bénéficiaires de l'ASS (3). Mais ce taux moyen cache des disparités selon l'âge des allocataires : parmi les personnes de moins de 45 ans, la proportion de femmes est de 56 %. Par contre, chez les allocataires plus âgés, le nombre d'hommes et de femmes est sensi-

